



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.16/2003/1  
10 mars 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**Commission de la science et de la technique  
au service du développement**

**Sixième session**

Genève, 5-9 mai 2003

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour  
et autres questions d'organisation**

**Ordre du jour provisoire annoté**

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Thème de fond: «Développement technologique et renforcement des capacités pour une plus grande compétitivité dans une société numérique», une attention particulière devant être accordée aux technologies de l'information et de la communication (TIC) en tant que technologies ayant un impact mondial, de larges applications et un potentiel croissant. Le thème englobera: le transfert de technologie, la diffusion des TIC et le renforcement des capacités dans ce domaine pour une plus grande compétitivité des pays en développement et des pays en transition.
3. Note détaillée sur la suite donnée aux décisions prises par la Commission de la science et de la technique au service du développement à sa cinquième session.
4. Présentation de rapports de pays sur les TIC.
5. Budget de la Commission.
6. Fonctionnement de la Commission, y compris son rôle en ce qui concerne la coordination des activités menées dans le domaine de la science et de la technique au service du développement.

7. Élection du Président et des autres membres du Bureau de la septième session de la Commission.
8. Ordre du jour provisoire et organisation des travaux de la septième session de la Commission.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa sixième session.

### **Annotations**

#### **Point 1: Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation**

L'ordre du jour provisoire et la documentation de la sixième session de la Commission ont été approuvés par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2001 (décision 2001/308, du 26 juillet 2001).

Conformément à l'usage, la Commission a élu, à sa cinquième session en 2001, le Bureau de sa sixième session, composé comme suit:

Président: M. Vijaya Kumar (Sri Lanka)

Vice-Présidents: M. Jesús Martínez Frías (Espagne)  
M. Štefan Morávek (Slovaquie)  
M. Pedro Sebastião Teta (Angola)  
M. Sergio G. von Horoch (Paraguay)

Il est à noter que, depuis l'élection du Bureau, M. Sergio von Horoch (Paraguay) a pris sa retraite et M. Pedro Sebastião Teta (Angola) a cessé d'être Vice-Président en raison de l'expiration du mandat de membre de la Commission de l'Angola, le 31 décembre 2002. La Commission devra donc élire deux nouveaux vice-présidents pour sa sixième session.

Comme lors des sessions précédentes de la Commission, l'un des vice-présidents devrait également faire fonction de rapporteur.

#### **Point 2: Thème de fond: «Développement technologique et renforcement des capacités pour une plus grande compétitivité dans une société numérique»**

Dans sa résolution 2001/31, du 26 juillet 2001, le Conseil économique et social a décidé que le thème de fond de la Commission pour la période 2001-2003 serait celui du «Développement technologique et renforcement des capacités pour une plus grande compétitivité dans une société numérique», une attention particulière devant être accordée aux technologies de l'information et de la communication en tant que technologies ayant un impact mondial, de larges applications et un potentiel croissant. Le programme de travail de la Commission au cours de la période 2001-2003 a été exécuté par trois groupes d'étude. Le Groupe d'étude I, sur les indicateurs du développement technologique, s'est réuni à Genève (Suisse), du 22 au 24 mai 2002. Le Groupe d'étude II, sur les liens entre investissement étranger direct, développement technologique pour le renforcement des capacités et compétitivité

stratégique, s'est réuni à Colombo (Sri Lanka), du 15 au 17 octobre 2002. Le Groupe d'étude III, sur le renforcement d'une compétitivité stratégique dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, s'est réuni à Luanda (Angola), du 15 au 17 janvier 2003.

## **Documentation**

Rapport de synthèse des groupes d'étude de la Commission sur le développement technologique et le renforcement des capacités pour une plus grande compétitivité dans une société numérique: Rapport du Secrétaire général (E/CN.16/2003/2)

Rapport du Groupe d'étude sur les indicateurs du développement technologique

Rapport du Groupe d'étude sur les liens entre investissement étranger direct, développement technologique pour le renforcement des capacités et compétitivité stratégique

Rapport du Groupe d'étude sur le renforcement d'une compétitivité stratégique dans le domaine des technologies de l'information et de la communication

Indices de développement des TIC

Politiques de l'investissement et de la technologie pour une plus grande compétitivité: exemples d'expériences nationales positives.

### **Point 3: Note détaillée sur la suite donnée aux décisions prises par la Commission de la science et de la technique au service du développement à sa cinquième session**

Dans sa résolution 2001/31, le Conseil a demandé au secrétariat de la Commission d'entreprendre un certain nombre d'activités, dont la coordination des travaux relatifs à la biotechnologie, la diffusion d'une information sur la science et la technologie, le développement de programmes spéciaux en matière de diplomatie de la science et de la technologie, la réalisation d'études sur le transfert de technologie, le renforcement des capacités et la réglementation, et d'assurer, en collaboration avec le Bureau de la Commission, l'application de ses recommandations.

Dans sa résolution 2001/32, le Conseil a également recommandé la création, au sein de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, d'un fonds d'affectation spéciale pour les activités menées dans le domaine de la science et de la technique au service du développement, afin de faciliter l'exécution des différents mandats qui ont été ou seront confiés à cet organisme dans le domaine de la science et de la technique au service du développement. Dans sa résolution 2002/37, il a en outre demandé à la Commission de se réunir une fois par an et de créer un groupe de travail à composition non limitée chargé d'analyser les moyens de renforcer le rôle joué par la Commission et sa participation à la formulation des recommandations et des décisions concernant les questions scientifiques et technologiques dans le système des Nations Unies, de manière à renforcer la Commission.

Le document E/CN.16/2003/3 rend compte d'un certain nombre d'activités entreprises par le secrétariat conformément à ces demandes.

## **Documentation**

Note sur la suite donnée aux décisions prises par la Commission de la science et de la technique au service du développement à sa cinquième session (E/CN.16/2003/3).

### **Point 4: Présentation de rapports de pays sur les TIC**

Les représentants à la Commission présenteront des rapports nationaux sur les TIC.

### **Point 5: Budget de la Commission**

Dans sa résolution 1997/62, le Conseil économique et social a recommandé qu'aux futures sessions de la Commission, le rapport sur le budget et les activités intersessions de la Commission fasse l'objet d'un point distinct de l'ordre du jour.

## **Documentation**

Note du secrétariat sur le budget et les activités intersessions de la Commission (E/CN.16/2003/4)

### **Point 6: Fonctionnement de la Commission, y compris son rôle en ce qui concerne la coordination des activités menées dans le domaine de la science et de la technique au service du développement**

Dans sa résolution 2001/31, le Conseil économique et social a reconnu le rôle joué par la Commission de la science et de la technique au service du développement en tant qu'instance chargée de faire mieux comprendre les questions relatives à la science et à la technique et de formuler des recommandations et des directives concernant les questions scientifiques et technologiques au sein du système des Nations Unies. Il a demandé au secrétariat d'établir une note sur le fonctionnement de la Commission, y compris son rôle dans la coordination des activités menées dans le domaine de la science et de la technique au service du développement.

## **Documentation**

Note du secrétariat sur le fonctionnement de la Commission, y compris son rôle en ce qui concerne la coordination des activités menées dans le domaine de la science et de la technique au service du développement (E/CN.16/2003/5)

### **Point 7: Élection du Président et des autres membres du Bureau de la septième session de la Commission**

La Commission voudra peut-être, comme à ses sessions précédentes, élire un président et quatre vice-présidents pour sa septième session, étant entendu que l'un des vice-présidents ferait également fonction de rapporteur.

**Point 8: Ordre du jour provisoire et organisation des travaux de la septième session de la Commission**

La Commission examinera un projet d'ordre du jour provisoire et d'organisation des travaux pour sa septième session; elle voudra peut-être aussi examiner les modalités de fonctionnement du nouveau groupe de travail à composition non limitée.

En octobre 2002 et janvier 2003, le Bureau de la Commission a étudié les incidences de la résolution 2003/37 du Conseil économique et social, autorisant la Commission à se réunir chaque année. Il recommande à la Commission d'envisager, à sa sixième session, de nouvelles modalités de travail. La Commission voudra peut-être recommander au Conseil que la dotation actuelle de deux semaines pour ses réunions (voir le paragraphe 7 a) v) de la l'annexe de la résolution 46/235 de l'Assemblée générale, et la résolution 1998/46 du Conseil économique et social, du 31 juillet 1998) soit ramenée à une semaine et que le nombre de groupes d'étude/groupes de travail intersessions soit réduit de quatre à un.

**Point 9: Questions diverses**

La Commission examinera toutes les questions en suspens et se prononcera sur les projets de proposition dont elle aura été saisie.

**Point 10: Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa sixième session**

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur, la Commission présentera au Conseil économique et social un rapport sur les travaux de sa sixième session.

-----